

Province de Québec
Municipalité de Saint-Noël
1^{er} août 2022

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Noël, tenue le 1^{er} août 2022, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances et à laquelle étaient présents le maire, M. Gilbert Marquis et les conseillères et conseillers suivants :

MME Marie-Pier Leblanc
Cathy Perreault

MM. Hugues Ouellet
Guy Gendron
Gaétan Landry

Est aussi présente Mme Manon Caron, directrice générale et secrétaire trésorière.

ORDRE DU JOUR

105-2022

Il est proposé par M. Hugues Ouellet, appuyé par Mme Cathy Perreault et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item varia ouvert.

PROCÈS-VERBAL

106-2022

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par M. Gaétan Landry et résolu unanimement :

D'adopter le procès-verbal du 5 juillet 2022, tel que présenté.

LES COMPTES À PAYER

107-2022

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par Mme Marie-Pier Leblanc et résolu unanimement :

D'approuver la liste des comptes à payer au 1^{er} août 2022, pour un montant cent-soixante-seize-mille-huit-cent-quatre-vingt-cinq et vingt-cinq (176 885.25 \$). La liste des comptes non-inclus dans le tableau au montant de mille-neuf-cent-trente-six et quatre-vingt-deux (1 936.82 \$). La liste des comptes payés d'avance au montant de quatorze-mille-neuf-cent-quatre-vingt-sept et quatre-vingt-huit (14 987.88 \$) incluant un montant de six-mille-six-cent-douze (6 612.00 \$) de salaire brut en administration.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Manon Caron, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

DEMANDE DE M. SIMON BÉRUBÉ POUR LES ATELIERS BERUBEY INC.

108-2022

Considérant que M. Simon Bérubé a déposé une demande pour l'achat du lot numéro 4 696 043 pour y loger éventuellement un entrepôt commercial et des infrastructures publicitaires pour faire la promotion de son entreprise l'Atelier Bérubey inc. ;

Considérant que que l'inspecteur municipal M. Nicolas Lepage nous a informé que présentement pour permettre la construction d'un entrepôt commercial et l'installation d'infrastructure publicitaire sur le lot

numéro 4 696 043, il faut que la municipalité procède à une modification de son règlement de zonage ;

Considérant que la municipalité est favorable au projet de développement de l'Atelier Bérubey;

Il est proposé par M. Hugues Ouellet, appuyé par M. Guy Gendron et résolu unanimement:

- . D'informer M. Simon Bérubé, que la municipalité va demander au service d'urbanisme de la MRC de La Matapédia la possibilité de modifier le règlement de zonage, ainsi que le coût relié à cette modification.
- . De demander à M. Simon Bérubé un plan détaillé de son projet.
- . Que le prix sera établi en fonction du coût relié à la modification du règlement de zonage.

MANDAT SERVICE D'URBANISME DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA 109-2022

Il est proposé par Mme Marie-Pier Leblanc et résolu unanimement :

De mandater le service d'urbanisme de la MRC de La Matapédia pour procéder à la modification de notre règlement de zonage pour permettre la construction d'un entrepôt commercial et l'installation d'infrastructure publicitaire sur le lot numéro 4 696 043 qui est situé dans la zone Cc.

SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 4 110-2022

Attendu que la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité* ;

Attendu que les municipalités de Val-Brillant, Sayabec, St-Cléophas, St-Moïse, St-Noël et St-Damase désirent présenter un projet d'achat de planteur hydraulique ;

En conséquence, il est proposé par Mme Cathy Perreault, appuyé par M. Hugues Ouellet et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de St-Noël s'engage à participer au projet d'achat de planteur hydraulique sous la forme utilisateur/payeur;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du *volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité* ;
- Le conseil nomme la Municipalité de Sayabec organisme responsable du projet.

DÉPÔT DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX AUX MEMBRES DU CONSEIL

DÉPÔT DU RAPPORT SEMI-ANNUEL POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2022 AU 30 JUIN 2022.

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 111-2022

ATTENDU QUE la route 297 située sur le territoire de la municipalité de St-Noël est de juridiction provinciale et qu'elle est sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU QUE la route 297 est un axe routier intermunicipal important et emprunté, particulièrement, par les véhicules de transport lourd en tout temps;

ATTENDU QUE la route 297 est située au cœur du village et que l'on retrouve sur cette route une densité résidentielle importante;

ATTENDU QUE la majorité des résidences situés sur la route 297 sont construites à une distance rapprochée de l'emprise de cette route;

ATTENDU QUE plusieurs enfants résidant sur la route 297 utilisent le service de transport scolaire;

ATTENDU QUE le fréquent passage des véhicules de transport lourd qui empruntent la route 297 se déplacent à une vitesse dépassant régulièrement le 50 km et même plus;

ATTENDU QU'il est du devoir et de la responsabilité de la municipalité d'assurer la quiétude et la sécurité de ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Hugues Ouellet, appuyé par Mme Cathy Perreault et résolu à l'unanimité ce qui suit :

DE FAIRE PARVENIR au ministère des Transports du Québec une demande, afin d'avoir l'autorisation d'installer à des endroits stratégiques sur la route 297 (*dans le périmètre urbain*) des balises au centre de la chaussée, afin de ralentir la circulation et d'assurer la sécurité des usagers.

DE TRANSMETTRE cette résolution au ministère des Transports, à M. François Bonnardel, ministre des Transports et M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia.

AUTORISATION DE SIGNATURE-CONTRAT DAVID TURCOTTE

112-2022

Il est proposé par M. Hugues Ouellet, appuyé par Mme Cathy Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser M. Gilbert Marquis, maire et responsable du service de déneigement à signer pour et au nom de la municipalité de St-Noël à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail de M. David Turcotte, opérateur au service de déneigement.

ACHAT TRACTEUR À PELOUSE

113-2022

Il est proposé par M. Hugues Ouellet, appuyé par M. Gaétan Landry et résolu unanimement :

D'accepter la soumission de *Le Groupe JLD-Laguë St-Anaclet* pour l'acquisition d'un tracteur à pelouse John Deere Z2375R au coût de 5 015.00 \$ plus les taxes applicables. Cette résolution annule et remplace la résolution numéro 97-2022 (PV du 5 juillet 2022).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

114-2022

Il est proposé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

De lever la séance à 21 h 45.

Gilbert Marquis

Manon Caron

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Gilbert Marquis, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Gilbert Marquis, maire